

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
CANTON DE NAJAC**

COMMUNE DE SAINT ANDRE DE NAJAC

L'an deux mil vingt, le 10 Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DALET André.

PRÉSENTS : DALET André, ALBERT Sylvie, DEGA Christophe, FALIPOU Pascal, GUISES Anne-Marie, HUGOUNET Christian, LAGARRIGUE Jacques, MERCADIER Dorian, TRANIER Sabine

EXCUSÉS : DÉLÉRIS Anne, MÉDAL Francis

SECRÉTAIRE : TRANIER Sabine

DÉLIBÉRATIONS

- APPROBATION COMPTE DE GESTION 2019

L'Assemblée est appelée à statuer sur le compte de gestion établi par Monsieur le Percepteur comptable du trésor, pour le budget principal et les budgets annexes.

Ce document retrace les résultats du budget primitif et des décisions modificatives qui se rattachent à l'exercice 2019. Le rapprochement des écritures du compte administratif, dressé par l'ordonnateur, avec le compte de gestion, établi par le receveur municipal a permis de constater la concordance des résultats bruts pour l'ensemble de ces documents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le compte de gestion dressé pour la période du 1er Janvier au 31 Décembre 2019 par le Percepteur comptable du Trésor,
- Déclare que l'ensemble de ces opérations n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'Assemblée délibérante.

Adopté à l'Unanimité des membres présents.

-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019-COMMUNE

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur André DALET, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019,

-lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :	327 056.69 €
Recettes de fonctionnement :	580 786.97 €
Résultat	253 730.28 €
Report de l'exercice 2018 :	183 544.41 €
Excédent de clôture :	437 274.69 €

Section d'Investissement :

Dépenses d'investissement :	179 092.22 €
Recettes d'investissement :	471 639.83 €
Résultat	292 547.61 €
Report de l'Exercice 2018	266 521.24 €
Excédent de clôture :	559 068.85 €
Solde Restes à réaliser 2019 :	- 650 338.94 €

-Adopte le compte administratif 2019-Commune tel qu'il a été arrêté

Adopté à l'Unanimité des membres présents et votants,
Monsieur Le Maire ne participant pas au vote.

**- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019
-COMPLEXE MULTI-SERVICES**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur André DALET, Maire, délibérant sur le compte administratif du Complexe Multiservices de l'exercice 2019,

-lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	0.00 €
Recettes de fonctionnement :	22 562.31 €
Résultat :	22 562.31 €
Report de l'Exercice 2018 :	35 467.59 €
Excédent de clôture 2019 :	58 029.90 €

Section d'Investissement :

Dépenses d'investissement :	0.00 €
Recettes d'investissement :	0.00 €
Résultat :	0.00 €
Report de l'Exercice 2018 :	3 342.50 €
Excédent de clôture 2019 :	3 342.50 €
Solde Restes à réaliser 2019 :	0.00 €

-Adopte le compte administratif 2019-Complexe Multiservices tel qu'il a été arrêté

Adopté à l'Unanimité des membres présents et votants,
Monsieur Le Maire ne participant pas au vote.

- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019-ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur André DALET, Maire, délibérant sur le compte administratif Assainissement de l'exercice 2019,

-lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'Exploitation :

Dépenses d'exploitation :	20 772.54 €
Recettes d'exploitation :	32 849.39 €
Résultat :	12 076.85 €
Report de l'Exercice 2018 :	7 157.76 €
Excédent de clôture 2019 :	19 234.61 €

Section d'Investissement :

Dépenses d'investissement :	22 443.34 €
Recettes d'investissement :	13 542.71 €
Résultat :	- 8 900.63 €
Report de l'Exercice 2018 :	- 683.59 €
Déficit de clôture 2019 :	- 9 584.22 €
Solde restes à réaliser 2019 :	0.00 €

-Adopte le compte administratif 2019-Assainissement tel qu'il a été arrêté

Adopté à l'Unanimité des membres présents et votants,
Monsieur Le Maire ne participant pas au vote.

- COMMUNE-AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'André DALET, Président, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Ayant constaté que le compte administratif 2019 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 437 274.69 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice 2019	253 730.28 €
B Résultats antérieurs reportés	183 544.41 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	437 274.69 €
D Solde d'exécution d'investissement	559 068.85 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	- 650 338.94 €
Besoin de financement =D+E	91 270.09 €

Affectation = C	437 274.69 €
1)Affectation en réserves R1068 en investissement	91 270.09 €
2)Report en fonctionnement R 002 (2)	346 004.60 €

Adopté à l'Unanimité des membres présents.

- COMPLEXE MULTISERVICES-AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'André DALET, Président, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Ayant constaté que le compte administratif 2019 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 58 029.90 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice 2019	22 562.31 €
B Résultats antérieurs reportés	35 467.59 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	58 029.90 €
D Solde d'exécution d'investissement	3 342.50 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00 €
Besoin de financement =D+E	0.00 €

Affectation = C	58 029.90 €
1)Affectation en réserves R1068 en investissement	
2)Report en fonctionnement R 002 (2)	58 029.90 €

Adopté à l'Unanimité des membres présents.

- ASSAINISSEMENT-AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'André DALET, Président, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Ayant constaté que le compte administratif 2019 fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 19 234.61 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat d'exploitation	
A Résultat de l'exercice	12 076.85 €
B Résultats antérieurs reportés R002	7 157.76 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	19 234.61 €
D Solde d'exécution d'investissement	- 9 584.22 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00 €
Besoin de financement =E-D	9 584.22 €

Affectation = C	19 234.61 €
1)Affectation en réserves R1068 en investissement	9 584.22 €
2)Report en fonctionnement R 002 (2)	9 650.39 €

Adopté à l'Unanimité des membres présents.

- DONATION DE PARCELLES AU PROFIT DE LA COMMUNE – GROUPEMENT FORESTIER

Vu la nécessité de procéder à une régularisation foncière des emprises de plusieurs parcelles appartenant au groupement forestier de St André de Najac ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-approuve la donation à titre gratuit des parcelles cadastrées comme suit :

Section	Numéro	Lieu-dit	Contenance		
			ha	a	ca
F	25	La Sèverie		5	57
F	238	Le Vignot		27	49
F	243	Le Vignot		98	41
F	279	Le Théron		25	09
F	298	Le Théron		22	10
F	303	Les Places		12	00
F	304	Les Places		2	04
F	317	Les Places		84	30
F	323	La Canole		14	66
F	324	La Canole		34	22
F	325	La Canole		10	50
F	326	La Canole		61	60
F	337	La Canole	1	09	00
F	351	La Plantade		10	54
F	353	La Plantade		7	50
F	354	La Plantade		15	42
F	371	Le Lavadou		10	03
F	372	Le Lavadou		16	05
F	359	La Plantade		39	79
F	360	La Plantade			92
F	361	La Plantade		24	73
F	362	La Plantade			92
F	363	La Plantade		6	41
F	484	Les Burgeyras		5	27
F	486	Les Burgeyras		14	99
F	487	Les Burgeyras		44	50
F	488	Les Burgeyras		15	45
F	489	Les Burgeyras		11	48
F	490	Le Burgeyras		0	96
F	491	Le Burgeyras		18	49
F	495	Le Burgeyras		38	42
F	496	Le Burgeyras		33	10
F	510	Les Palenques		10	47
F	511	Les Palenques		8	33
F	514	Les Palenques		7	40
F	515	Les Palenques		10	70
F	516	Les Palenques		14	40

Section	Numéro	Lieu-dit	Contenance		
			ha	a	ca
F	517	Les Palenques		21	58
F	518	Les Palenques		15	92
F	520	Granouillet		9	40
F	521	Granouillet		17	07
F	522	Granouillet		5	29
F	523	Granouillet		15	17
F	529	Granouillet		18	20
F	604	Le Vignas		18	80
F	612	Le Vignas		78	11
F	613	Le Vignas		9	60
F	614	Le Vignas		15	81
F	623	Claux de Sarrie		34	59
F	627	Claux de Sarrie		32	16
F	629	Claux de Sarrie		30	87
F	636	Claux de Sarrie		22	10
F	639	Claux de Sarrie		34	14
F	706	Claux de Sarrie		19	49
G	249	Bois de Laval		91	40
G	250	Bois de Laval		69	15
G	251	Bois de Laval		64	62
G	255	Bois de Laval		31	26
G	257	Bois de Laval		19	00
G	259	Bois de Laval		14	10
G	261	Bois de Laval	1	00	50
G	262	Bois de Laval		80	50
G	263	Ligue de Lamere		59	20
G	264	Ligue de Lamere		48	20
G	269	Ligue de Lamere		4	12
G	272	Ligue de Lamere		3	72
G	275	Ligue de Lamere		39	10
G	277	Ligue de Lamere		11	50
G	279	Ligue de Lamere		26	00
G	280	Ligue de Lamere		8	20
G	281	Ligue de Lamere		19	60
G	282	Ligue de Lamere		10	40
G	306	L'Herm		11	60
G	374	?		90	70
G	375	Mas Viel		18	70
G	376	Mas Viel		13	40
G	381	Mas Viel		9	00
G	382	Mas Viel		7	44
G	386	Mas Viel		21	60
G	396	Mas Viel		11	70
G	397	Mas Viel		23	40
G	398	Mas Viel		6	80
G	399	Mas Viel	2	03	10
G	400	Mas Viel		51	20

Section	Numéro	Lieu-dit	Contenance		
			ha	a	ca
G	401	Mas Viel		48	50
G	402	Le Colombie		28	20
G	403	Le Colombie		20	00
G	404	Le Colombie		20	30
G	405	Le Colombie		11	44
G	406	Le Colombie		26	96
G	408	Le Colombie		25	90
G	414	Le Colombie		16	60
G	417	Le Colombie		4	19
G	422	Le Colombie		7	61
G	426	Le Colombie		6	60
G	442	Le Colombie		15	07
G	453	Le Colombie	1	76	40
G	457	Le Colombie		35	10
G	459	Le Colombie		22	58
G	460	Le Colombie		94	60
G	461	Les Vignes		14	60
G	462	Les Vignes		38	60
G	463	Les Vignes		15	30
G	465	Les Vignes		20	20
G	466	Les Vignes		7	70
G	468	Les Vignes		7	62
G	469	Les Vignes		22	68
G	470	Les Vignes		33	69
G	471	Les Vignes		80	09
G	472	Les Vignes		34	10
G	474	Les Vignes		15	10
G	475	Les Vignes		20	30
G	477	Les Vignes		36	10
G	478	Les Vignes		20	00
G	479	Les Vignes		7	73
G	480	Les Vignes		12	37
G	481	Les Vignes		9	00
G	486	Les Vignes		17	74
G	487	Les Vignes		27	86
G	488	Les Vignes		4	00
G	493	Fonbasse		17	48
G	494	Fonbasse		13	40
G	495	Fonbasse		7	10
G	496	Fonbasse		97	90
G	497	Fonbasse		27	10
G	499	Fonbasse		50	70
G	500	Fonbasse		18	80
G	501	Fonbasse		25	30
G	502	Fonbasse		10	00

Section	Numéro	Lieu-dit	Contenance		
			ha	a	ca
G	503	Fonbasse		3	80
G	507	Fonbasse		33	00
G	508	Fonbasse		2	00
G	509	Fonbasse		7	20
G	510	Fonbasse		5	52
G	511	Fonbasse		22	80
G	512	Fonbasse		32	10
G	513	Fonbasse		25	20
G	514	Fonbasse		40	90
G	515	Fonbasse		15	86
G	516	Fonbasse		12	90
G	521	Roc de Fraysse		77	30
G	522	Roc de Fraysse		4	32
G	523	Roc de Fraysse	1	49	10
G	536	Ligue de Lamere		78	50
G	556	Mas Viel		24	48
G	557	Mas Viel		66	22

étant précisé que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la commune ;

-précise qu'un acte en la forme administrative sera établi conformément à l'article L 1311-13 CGCT ;

-autorise le 1^{er} Adjoint à signer l'acte correspondant en tant que représentant de la commune étant précisé que Monsieur Le Maire recevra et authentifiera l'acte ;

-autorise Monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Adopté à l'Unanimité des membres présents.

- CONVENTION DE MISSION CONFIEE A L'AGENCE AVEYRON INGÉNIERIE-PÉRIODE 2020-2022

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la convention de mission proposée par Aveyron Ingénierie ayant pour objet le diagnostic et le suivi des systèmes d'assainissement collectif de Saint-André, de La Borie de Rouergue et de Bêteille.

Cette convention, dans la continuité du suivi des 3 années précédentes, prend effet au 01/01 /2020 pour un an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de mission avec Aveyron Ingénierie concernant l'assainissement collectif – convention annexée.

Adopté à l'Unanimité des membres présents.

- TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR EXTINCTION DE NUIT

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux d'éclairage public (extinction de l'éclairage public), inhérent à la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public, le SIEDA indique que le montant des travaux s'élève à 8 859.00 €HT.

Monsieur Le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le SIEDA de 60% du montant HT, la contribution de la Commune est de 5 315.40 €.

La commune délègue temporairement la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au SIEDA, de ce fait, elle supportera la prise en charge totale de la TVA du projet soit $3\,543.60 + 1\,771.80 = 5\,315.40$ € (cf. plan de financement).

Dans ce cadre, le SIEDA, mandataire, fournit à la collectivité mandante, un état récapitulatif des dépenses concernées, éligibles au FCTVA.

Ce document permet à la collectivité :

- D'intégrer le montant TTC de ces travaux, par une opération d'ordre budgétaire-instruction M14 – au compte 21534 pour les dépenses et au compte 13258 pour les recettes et de comptabiliser cet ouvrage dans le patrimoine de la collectivité
- D'émettre sa demande de récupération de FCTVA en joignant l'état récapitulatif

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- De s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée de 5 315.40 € correspondant à la contribution restant à la charge de la commune après l'aide apportée par le SIEDA,
- De s'engagée à céder au SIEDA les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) émis à l'occasion de ces travaux,
- La participation définitive tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le SIEDA.

Adopté à l'Unanimité des membres présents.

Plan de financement
Commune de Saint André de Najac
 Eclairage public ENTRETIEN 2020
 Dossier commune extinction

Travaux d'installation d'éclairage public (montant HT)	8 859.00 €
TVA (20%)	1 771.80 €
TOTAL TTC	10 630.80€
Participation du SIEDA : 60 %	5 315.40 €
Fonds propres de la collectivité (HT) (solde de l'opération déduction faibles des éventuelles participations)	3 543.60 €
TVA (correspond à la TVA de toute l'opération. Elle sera récupérée pour partie au titre du FCTVA)	1 771.80 €
Total charge de la collectivité	5 315.40 €
Possibilité récupération FCTVA (16,404%)	1 743.88 €